

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-005
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 Février 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 22 Février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

POINT 1 à 7	Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.
Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	
Nbre de membres présents : 27	
Nbre de suffrages exprimés : 31	Excusés : MMES. MM. Anne-Lise GARCIA, Claude STIQUEL, Claude-Françoise SAUMIER. Jean-François HEIL. Absents : Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY. Pouvoirs : Anne-Lise GARCIA pouvoir à Stéphanie GAUTIER Claude STIQUEL pouvoir à Denis NEDEZ. Jean-François HEIL pouvoir à Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 16 février 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur MAILLOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les Procès-Verbaux de la séance du 14 décembre 2022 et de celle du 18 janvier 2023 sont adoptés à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

REPLACEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORT : DEMANDE DE SUBVENTION

Extrait du registre des délibérations n°2023- 05**REMPLACEMENT D'UN PLATEAU MULTISPORT : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose que Valentigney est engagée dans une politique ambitieuse de remise à niveau de ses équipements sportifs à destination des clubs, des établissements scolaires mais également des pratiquants libres.

C'est dans ce cadre qu'est envisagé le remplacement du plateau multisport situé rue Victor Hugo au cœur du quartier des Buis. La structure existante souffre en effet des conséquences de l'usage intensif auquel elle est soumise depuis près de 25 ans.

Les travaux à prévoir comprennent la déconstruction et le recyclage de la structure en place, programme réalisé en régie, suivis de la création d'une plateforme en enrobé et de l'implantation d'un nouvel équipement adapté aux pratiques urbaines du football et du basketball notamment.

Afin d'assurer l'équilibre économique du projet, il est proposé de solliciter le plan « 5000 terrains de sport » porté par l'Agence Nationale du Sport.

Le montant des travaux à engager pour le remplacement du plateau multisport V. Hugo est estimé à 62 150 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT	62 150 € H.T.
DEPENSES EN € H.T.	
Réalisation d'une plateforme	14 500 €
Fourniture et pose d'un plateau multisport	34 150 €
Fourniture et pose d'un gazon synthétique	13 500 €
RECETTES	
AGENCE NATIONALE DU SPORT - (80%)	49 720 €
AUTOFINANCEMENT VILLE - (20%)	12 430 €

CM DU 22 FEVRIER 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230316-2023-05-DE
Date de réception préfecture : 16/03/2023

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré,

A L'UNANIMITE des voix présentes et représentées,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à Solliciter le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport et Signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **DIT** que la présente délibération sera :
 - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
 - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
 - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

CM DU 22 FEVRIER 2023

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ----- et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230316-2023-05-DE
Date de réception préfecture : 16/03/2023

